



Extrait du registre des délibérations du CCAS de Chars
Séance du 4 avril 2023
3-2023

OBJET : CCAS de Chars.
Affectation du résultat de l'exercice 2022 au budget primitif 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Par suite d'une convocation du 27 mars 2023, les membres composant le Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en mairie, à 19 heures 30, sous la présidence d'Evelyne BOSSU, Présidente.

Etaient présents : 12

Evelyne BOSSU, Présidente	Ariane MARTIN	Carole BOUILLONNEC	Nathalie GROM
Sheila DEPUILLE	Caroline BOURG	Sébastien RAVOISIER	Roland BOUILLE
Nicole DEFRANCE	SKALINSKI Charmen	Martine VIDECOQ	Sabine BOUREAU

Etaient absents ayant donné procuration : 2

Hélène, Lucette BOUILLE	Pouvoir à	Roland BOUILLE
Pilar SAAVVEDRA	Pouvoir à	Carole BOUILLONNEC

Etaient absents : 3

Vincent DELCHOQUE	Isabelle SEVESTRE	Sylviane LEPAPE
-------------------	-------------------	-----------------

La présidente a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Nathalie GROM est désignée pour remplir cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2121-31, L.2311-5 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté interministériel du 4 décembre 1997 ;

Vu l'adoption du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 en séance du 4 avril 2023 ;

Les membres du C.C.A.S.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que le résultat constaté s'établit ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	35 805.11
Section d'investissement	- 3 208.52

Après en avoir délibéré,

Décide d'affecter au Budget Primitif 2023 l'excédent de clôture comme suit :

Compte 1068	3 208.52
Compte 002	32 596.59

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en Préfecture, le ...
et de la publication, le ...

A CHARS, le 5 avril 2023
la Présidente,


Evelyne BOSSU

